

L'intégration d'activités de prévention de la violence conjugale dans les services périnataux au Québec

SYNTHÈSE

Octobre 2018

Sommaire

Contexte	2
Questions de recherche et méthodologie	2
Résultats	2
Orientations	3
Conclusion	4
Références	6

La violence conjugale est un phénomène social qui affecte la sécurité et la santé de nombreuses personnes au Québec. Différentes mesures sont en place pour soutenir les personnes en situation de violence conjugale et leur offrir des services. Ces mesures incluent une gamme d'activités allant de la promotion de relations amoureuses saines, en passant par l'identification précoce de la violence conjugale, l'intervention psychosociale jusqu'à l'intervention sociojudiciaire. Ces activités s'adressent aux victimes, aux enfants exposés et aux auteurs de violence conjugale, avec un souci pour rejoindre certaines clientèles spécifiques (ex. : femmes immigrantes ou handicapées). Le déploiement de ces activités varie selon les régions du Québec ou le secteur qui dispense les services (réseau communautaire ou réseau de la santé et des services sociaux).

Des questions sur les modalités de ces activités, notamment dans les services périnataux, préoccupent les acteurs des différents milieux pouvant jouer un rôle. Par exemple, quels sont les contextes cliniques plus propices pour détecter la violence conjugale chez une femme enceinte ou nouvellement mère? Est-ce que la violence conjugale devrait être un sujet abordé lors de l'évaluation de la situation familiale de l'avis de grossesse?

Devant ces questionnements, le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) a confié à l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ) le mandat de réaliser un avis scientifique faisant état des connaissances scientifiques sur la prévention de la violence conjugale durant la période périnatale. Plus spécifiquement, le mandat visait à documenter les principaux enjeux organisationnels, éthiques et de sécurité soulevés, et d'en dégager des orientations pour les services de périnatalité dispensés au Québec dans le réseau de la santé et des services sociaux.

Contexte

La violence conjugale « se caractérise par une série d'actes répétitifs qui se produisent généralement selon une courbe ascendante. (...) La violence conjugale comprend les agressions psychologiques, verbales, physiques et sexuelles ainsi que les actes de domination sur le plan économique. (...) Elle peut être vécue dans une relation maritale, extramaritale ou amoureuse, à tous les âges de la vie »⁽¹⁾.

La période périnatale qui s'étend du moment de la prise de décision d'avoir un enfant jusqu'à ce que l'enfant atteigne l'âge d'un an⁽²⁾ constitue une période pendant laquelle les femmes sont particulièrement vulnérables à la violence conjugale. Bien que la violence conjugale puisse survenir à n'importe quel moment, la vulnérabilité en période périnatale s'expliquerait notamment par les nombreux changements physiques, émotionnels ou sociaux vécus par les futurs parents durant cette période ainsi que par les besoins économiques engendrés par une grossesse ou une naissance^(3,4).



L'offre de services périnataux au Québec

Les soins et les services généraux offerts au Québec à la femme enceinte, aux parents ou à l'enfant comprennent : un **suivi de grossesse**, des **rencontres prénatales de groupe**, un **suivi postnatal immédiat** et un **suivi à long terme du développement de l'enfant**.

Questions de recherche et méthodologie

Dans le but de soutenir les professionnels et les gestionnaires de la santé et des services sociaux dans l'intégration de la problématique de la violence conjugale dans les services périnataux, trois questions ont été explorées :

- Quelle est la pertinence d'aborder la prévention de la violence conjugale dans les services périnataux en considérant en particulier la prévalence de la violence conjugale, les opportunités liées aux services périnataux et les effets attendus?
- Quels sont les enjeux organisationnels, éthiques et ceux relatifs à la sécurité soulevés par l'inclusion de la prévention de la violence conjugale dans ce type de services?
- Quelles sont les conditions à mettre en place qui permettent de tenir compte des différents enjeux soulevés?

Une démarche en trois étapes a été privilégiée. Dans un premier temps, une analyse documentaire a été réalisée par une équipe multidisciplinaire. Ce sont 33 articles qui ont été sélectionnés, puis analysés. Les différents constats dégagés de la première étape ont ensuite été soumis aux membres d'un comité consultatif pour une analyse critique. Enfin, pour la dernière étape, l'ensemble de l'avis a été analysé par une conseillère en éthique afin d'en dégager les principaux enjeux.

Les orientations présentées s'appuient donc sur une analyse de la littérature et sur l'analyse et la mise en contexte par un comité consultatif des constats tirés de celle-ci. L'implication du comité a permis de formuler des orientations dans le contexte où les connaissances scientifiques étaient peu étayées, ou même, inexistantes pour certains services.

Résultats

Quelle est la pertinence d'aborder la prévention de la violence conjugale dans les services périnataux?

La pertinence d'une intervention préventive en violence conjugale repose sur les constats suivants :

- Les opportunités particulières liées à l'intensité et à la répétition des contacts avec des professionnels de la santé durant la période périnatale;
- Les recommandations en faveur du dépistage de la violence conjugale chez les femmes enceintes émises par certaines instances de santé au Québec, au Canada et ailleurs dans le monde;
- L'acceptabilité du dépistage de la violence conjugale dans les services périnataux pour les femmes et, dans une moindre mesure, pour les professionnels;
- L'efficacité prometteuse de certaines interventions pour améliorer les connaissances, les habiletés, les attitudes et les pratiques professionnelles, le repérage des femmes victimes ou, plus largement, pour réduire la violence conjugale et ses conséquences sur la santé.

Quels sont les enjeux organisationnels, éthiques et de sécurité soulevés par l'inclusion de la prévention de la violence conjugale dans ce type de services?

Les principaux **enjeux organisationnels** d'une intervention préventive en violence conjugale dans les services périnataux sont :

- Le manque de formation et un niveau de compétences faible en matière de violence conjugale chez les professionnels de la santé;
- Des modalités et des balises de l'intervention en matière de violence conjugale peu définies;
- Une incompatibilité perçue entre la nature et les finalités des services périnataux à dispenser et l'intervention en violence conjugale.

Les principaux **enjeux de sécurité** concernent la capacité des professionnels à réaliser un dépistage sans mettre la victime ou les enfants en danger et à préserver la confidentialité des informations. Ces enjeux réfèrent à :

- La présence du père et des membres de la famille qui limite la possibilité de questionner la femme seule;
- Le recours à un interprète qui ne soit ni le conjoint, ni un membre de la famille ou un proche;
- L'accès parfois difficile à un lieu privé;
- Le bris possible de la confidentialité lorsque des informations sont colligées ou partagées.

Trois enjeux **éthiques** ressortent plus spécifiquement lorsqu'il est question d'intervention préventive en matière de violence conjugale dans les services périnataux. Il s'agit :

- Des questionnements des professionnels de la santé quant à leur capacité d'offrir une réponse adéquate lors d'un dévoilement d'une situation de violence conjugale;
- Du conflit perçu entre la valorisation de l'implication du père dans le suivi périnatal et la nécessité de mener certaines activités de dépistage en l'absence de ce dernier;
- De l'obligation de signalement de la situation de violence conjugale aux services de protection de la jeunesse versus les craintes de la mère d'une telle

démarche et le risque de nuire à une relation de confiance bien établie.

Quelles sont les conditions à mettre en place qui permettent de tenir compte des différents enjeux soulevés?

Pour contourner ces divers enjeux et améliorer l'efficacité des interventions, plusieurs conditions organisationnelles à mettre en place sont documentées dans la littérature scientifique. Il s'agit de :

- L'offre d'activités de formation, de soutien et de supervision clinique incluant l'identification d'un intervenant pivot;
- L'optimisation des collaborations et des partenariats avec des organismes spécialisés en violence conjugale;
- La mise à disposition de protocoles, de lignes directrices et de procédures qui offrent des balises claires sur l'intervention en violence conjugale (dépistage, référence, obligations en matière de sécurité et de signalement, outils, continuum de services après un dévoilement, ressources disponibles);
- La disponibilité de ressources humaines, financières et matérielles dédiées à l'intervention en violence conjugale.

Orientations

À partir d'une analyse exhaustive de la littérature consultée et la contribution des membres du comité consultatif pour analyser et mettre en contexte les constats tirés de celle-ci, il est possible de dégager des orientations générales pour favoriser l'intégration de mesures de prévention de la violence conjugale dans les services offerts durant la période périnatale. Ces orientations doivent être contextualisées en fonction de l'organisation des services spécifiques à chaque territoire, et ce, tant en violence conjugale qu'en périnatalité.

Orientation générale

Afin d'offrir une intervention préventive en violence conjugale dans les services périnataux, il est nécessaire de mettre en place les conditions organisationnelles minimales essentielles pour favoriser le dépistage, la référence et la prise en charge des victimes. Il s'agit :

- De s'assurer qu'il soit offert aux professionnels de la santé en contact avec des femmes enceintes, que ce soit en personne ou par téléphone, ou offrant du suivi à long terme (principalement des médecins, des sages-femmes ou des infirmières) une **formation de base sur la violence conjugale**, incluant des notions spécifiques sur la violence conjugale dans la période périnatale;
- De rendre disponibles des **documents explicitant des balises claires sur les interventions attendues à chacune des étapes** de l'intervention (ex. : guides sur le processus de référence et de suivi, protocoles, outils adaptés, précisions sur les obligations légales, corridors de services et ressources d'aide où diriger les femmes);
- D'expliciter les **conditions de sécurité à respecter** pour éviter de mettre en danger les victimes et les professionnels;
- De désigner une **personne-ressource** responsable du dossier violence conjugale dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux à laquelle les professionnels offrant des services périnataux peuvent se référer;
- De s'assurer de la présence d'une **trajectoire de services** accessible, efficiente et connue de tous les professionnels interpellés par des situations de violence conjugale, afin que les victimes et les auteurs soient dirigés vers les ressources et reçoivent l'aide requise.

Orientations spécifiques à chacun des services périnataux



Le tableau 1 résume les orientations pour quatre services dispensés au Québec.

- Le **suivi de grossesse et le suivi à long terme du développement de l'enfant** constituent des services favorables à une intervention préventive en matière de violence conjugale et devraient inclure des activités de transmission d'informations et de dépistage de la violence conjugale.
- Le **suivi postnatal immédiat** constitue une opportunité de repérer la violence conjugale et d'intervenir, même s'il présente des défis particuliers. Il faut faire appel au jugement clinique du professionnel et à l'observation des signes et indices pour référer au besoin, même si le moment n'est pas optimal. Il est alors nécessaire de prendre certaines précautions supplémentaires pour assurer la sécurité.
- En raison de la nature des **rencontres prénatales de groupe** qui rend difficile, voire impossible, d'aborder la violence conjugale en l'absence d'un tiers, il n'est pas recommandé d'inclure une intervention préventive dans ce service.
- L'état actuel des connaissances en matière de prévention de la violence conjugale dans les services périnataux demeurant limité, particulièrement pour certains services (ex. : rencontres prénatales de groupe ou suivi postnatal), des **évaluations des interventions mises en place** devraient être menées.

Conclusion

Malgré certaines limites dans les connaissances scientifiques, il existe suffisamment d'éléments justifiant la pertinence d'inclure des activités de prévention de la violence conjugale (transmission d'informations et dépistage) dans les services périnataux. Au Québec, deux services devraient être ciblés plus particulièrement : le suivi de grossesse et le suivi à long terme du développement de l'enfant. Davantage d'études sont nécessaires pour documenter les meilleures conditions d'intégration d'activités en matière de violence conjugale dans d'autres services périnataux présentant des enjeux particuliers.

Tableau 1 Résumé des orientations par service

SOUHAITABLES	Orientations	Conditions
Suivi de grossesse (avis de grossesse)	<ul style="list-style-type: none"> Service propice à l'intégration d'interventions préventives en matière de violence conjugale. 	<p>Sécurité : Connaissances et respect des conditions d'intimité (accès à un lieu privé, absence d'un tiers) et de la confidentialité (consignation de l'information et prudence lors du recours à un interprète).</p> <p> <i>Précautions supplémentaires pour l'avis de grossesse en raison de la forte possibilité qu'un tiers soit présent à la consultation ou au domicile au moment de remplir le formulaire (en incluant par téléphone).</i></p>
Suivi à long terme du développement de l'enfant	<ul style="list-style-type: none"> Service à domicile propice à l'intégration d'interventions préventives en matière de violence conjugale. 	<p>Sécurité : Connaissances et respect des conditions d'intimité (accès à un lieu privé, absence d'un tiers) et de la confidentialité (consignation de l'information et prudence lors du recours à un interprète).</p> <p>Éthique déontologique : Connaissances quant aux obligations d'un signalement de situations d'exposition à la violence conjugale en vertu de la Loi sur la Protection de la jeunesse.</p>
AVEC PRÉCAUTION	Orientations	Conditions
Suivi postnatal immédiat (avis de naissance)	<ul style="list-style-type: none"> Le suivi postnatal immédiat constitue une opportunité de repérer la violence conjugale et d'intervenir. Il faut faire appel au jugement clinique et à l'observation des signes et indices pour référer au besoin, même si le moment n'est pas optimal. 	<p>Sécurité : Connaissances et respect des conditions d'intimité (accès à un lieu privé, absence du père ou d'un tiers) et de la confidentialité (consignation de l'information et prudence lors du recours à un interprète).</p> <p> <i>Précautions supplémentaires pour l'avis de naissance en raison de la forte possibilité qu'un tiers soit présent à l'hôpital ou au domicile au moment de remplir le formulaire.</i></p>
NON RECOMMANDÉES	Orientations	Conditions
Rencontres prénatales de groupe	<ul style="list-style-type: none"> L'intervention préventive en matière de violence conjugale dans ce service n'est pas recommandée. Un personnel formé doit être en mesure de prendre en charge un dévoilement. 	<p>Sécurité : Difficulté et même impossibilité de réunir les conditions d'intimité (accès à un lieu privé, absence d'un tiers) dans ce service.</p>
ÉVALUATION	<ul style="list-style-type: none"> Les interventions en violence conjugale mises en place au Québec dans les services périnataux devraient faire l'objet d'évaluation. 	Documenter l' efficacité et les conditions de succès de ces interventions.

Références

- (1) GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1995). *Politique d'intervention en matière de violence conjugale. Prévenir, dépister, contrer*, Québec, Gouvernement du Québec.
- (2) Msss (2008). *Politique de périnatalité 2008-2018 : un projet porteur de vie*, Québec, Gouvernement du Québec.
- (3) BROWNRIDGE, D. A., T. L. TAILLIEU, K. A. TYLER, A. TIWARI, K. L. CHAN et S. C. SANTOS (7 janvier 2011). « Pregnancy and Intimate Partner Violence: Risk Factors, Severity, and Health Effects », *Violence Against Women*, vol. 17, n° 7, p. 858-881.
- (4) VAN PARYS, A.-S., A. VERHAMME, M. TEMMERMAN et H. VERSTRAELEN (17 janvier 2014). « Intimate partner violence and pregnancy: a systematic review of interventions. », *Plos One*, vol. 9, n° 1, p. e85084-e85084.

L'intégration d'activités de prévention de la violence conjugale dans les services périnataux au Québec – Synthèse

AUTEURES

Julie Laforest, conseillère scientifique
Léa Gamache, conseillère scientifique
Direction des individus et des communautés

Julie Poissant, professeure
Département d'éducation et formation spécialisées
Université du Québec à Montréal

SOUS LA COORDINATION DE

Pierre Maurice, chef d'unité scientifique
Direction des individus et des communautés

Pour en savoir plus, consulter l'avis complet :

Laforest, J., Gamache, L., Poissant, J., Maurice, P. (2018). L'intégration d'activités de prévention de la violence conjugale dans les services périnataux au Québec, Institut national de santé publique du Québec, Octobre, 48 p. www.inspq.qc.ca/publications/2468

Ce document est disponible intégralement en format électronique (PDF) sur le site Web de l'Institut national de santé publique du Québec au : <http://www.inspq.qc.ca>.

Les reproductions à des fins d'étude privée ou de recherche sont autorisées en vertu de l'article 29 de la Loi sur le droit d'auteur. Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droitauteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant un courriel à : droit.auteur@cspq.gouv.qc.ca.

Les données contenues dans le document peuvent être citées, à condition d'en mentionner la source.

Dépôt légal – 4^e trimestre 2018
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN : 978-2-550-82687-3 (PDF)

© Gouvernement du Québec (2018)

N° de publication : 2468 - Synthèse